

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION**

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 28 SEPTEMBRE 2009

À une séance régulière du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue ce 28 septembre 2009, à l'endroit et à l'heure ordinaire des sessions formant quorum sous la présidence du maire Rénaud Marier.

Étaient présents les conseillers(ères) suivants :

Doris Rochefort
Paul-André Perron
Pascal Rochefort
Diane Lavoie
Benoît Bradet
Réjean Tremblay

La directrice générale et son adjointe sont aussi présentes.

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre et de la séance régulière du 14 septembre 2009;
4. Adoption des comptes à payer du mois;
5. Projet Coop de santé de la MRC de Charlevoix;
6. Résolution pour mandater Me Lise Robitaille pour les servitudes avec Bell Canada;
7. Résolution pour nommer des rues (Développement de la montagne);
8. Résolution pour autoriser la directrice générale à signer tout contrat et d'engagement de fonds pour les élections municipales;
9. Renouvellement de l'entente avec la Croix-rouge;
10. Adhésion au Programme de soutien aux réalisations locales- Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER / HYDRO-QUÉBEC;
11. Résolution pour sauver les bureaux de postes publics et la livraison en milieu rural;
12. Résolution pour accepter la soumission de Roche Ltée pour l'éclairage du terrain de jeux (projet phase #2);
 - 12.1 Annulation de la résolution numéro 05-09-09;
 - 12.2 Résolution pour demander une soumission à une autre firme (projet phase #2 terrain de jeux;
13. Paiement du décompte # 3;
14. Branchement d'aqueduc et d'égout dans la zone industrielle;
15. Collecte des matières résiduelles;
16. Routes collectrices;
17. Courrier;
18. Varia;
 - 18.1 Air médic- Don corporatif municipal
 - 18.2 Résolution pour former un comité pour Abitibi Consolidated;
19. Période de questions;
20. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers présents, à la directrice générale et son adjointe ainsi que les contribuables présents.

01-10-09 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adoptée avec varia ouvert.

02-10-09 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE ET DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2009

Il est proposé par madame Diane Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2009 et le procès verbal de la séance régulière du 14 septembre 2009 sont adoptés.

03-10-09 4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE

Il est proposé par monsieur Pascal Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes pour un montant de 280 133.63\$ ainsi qu'un montant de 268.33\$ en remboursement de taxes présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

Journal des achats # 758-759

Journal des déboursés # 499-500

Chèques # 7713 à 7756 (7738 et 7746 annulés)

(280 133.63\$ +268.33 \$ moins CTI à recevoir 8401.11\$ =coût net de 272000.85\$)

QUE les comptes déjà payés pour un montant de 764.71\$ et les salaires nets pour un montant de 21657.37\$, présentés par directrice générale et secrétaire trésorière, sont acceptés.

Journal des achats # 757

Journal de déboursés # 498

Chèques # 7707 à 7712

(764.71\$ moins CTI à recevoir 10.72\$ = coût net de 753.99\$)

Chèques salaires # 57539 à 57610

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion possède les crédits nécessaires pour voir au paiement des sommes engagés énumérés ci-haut.

Madeleine Tremblay, secrétaire-trésorière

04-10-09 5- PROJET DE COOP DE SANTÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix a formé un comité provisoire de Coopérative de santé depuis environ un an;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs poursuivis par la coopérative de santé demeure de conserver les services en clinique;

CONSIDÉRANT QUE ses services sont menacés par des départs à la retraite des médecins plus âgés et que trois médecins diminueront les heures de travail ou prendront leur retraite dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE si nous n'agissons pas en prévoyant le remplacement de ces médecins dans nos cliniques, plusieurs personnes devront se déplacer probablement à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Doris Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion appuie fortement le Comité provisoire de la Coopérative de santé.

05-10-09 6- RÉSOLUTION MANDATANT ME LISE ROBITAILLE À RÉALISER LES CONTRATS DE SERVITUDE DE PASSAGE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a besoin d'un notaire pour réaliser les servitudes passage pour le développement de la Montagne avec Bell Canada et certains propriétaires ainsi que la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Paroisse de Saint-Hilarion mandate madame Lise Robitaille, notaire, pour réaliser les contrats de servitude de passage et que monsieur le Maire et la directrice générale sont tous deux autorisés à signer les contrats pour et au nom de la Municipalité.

06-10-09 7- RÉSOLUTION POUR NOMMER DES RUES (DÉVELOPPEMENT DE LA MONTAGNE)

CONSIDÉRANT QUE suite au projet du Développement de la Montagne, il y a lieu de nommer les noms de rues pour permettre, entre autre, à Bell Canada d'installer les poteaux pour le téléphone et l'électricité;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de Toponymie a accepté les noms soumis soit :

Rue des Bouleaux, rue des Saules et rue de la Montagne

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine les nouveaux noms pour les rues situées dans le secteur du Développement de la Montagne.

07-10-09 8- RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER TOUT CONTRAT ET D'ENGAGEMENT DE FONDS POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Il est proposé par monsieur Pascal Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Madeleine Tremblay est autorisée à signer tout contrat et engagement de fonds lors des élections municipales du 1^{er} novembre 2009 selon les prévisions budgétaires du greffe.

08-10-09 9- RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

Il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion verse la contribution annuelle de 10¢ par habitant à l'organisme La Croix Rouge pour un montant de 119.40\$ (1194 habitants X 10¢) pour le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés.

09-10-09

**10- ADHÉSION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX RÉALISATIONS
LOCALES-DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER/ HYDRO-
QUEBEC**

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie ;

CONSIDÉRANT QUE pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « *Diagnostic résidentiel Mieux consommer* », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant sera de 30 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandation en format électronique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Lavoie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « *Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer* »

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion soumet le projet «Équipements pour la bibliothèque municipale»;

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion désigne madame Micheline Tremblay, membre du Comité de la bibliothèque municipale, comme responsable de ce projet et comme celle qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne.

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion autorise madame Madeleine Tremblay directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En l'absence de madame Madeleine Trembalay j'autorise madame Nathalie Lavoie, directrice-générale et secrétaire-trésorière, adjointe, à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet « Équipement pour la bibliothèque».

10-10-09

**11- RÉOLUTION POUR SAUVER LES BUREAUX DE POSTE PUBLICS ET LA
LIVRAISON EN MILIEU RURAL**

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne de postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans de petites vielles par de nouvelles règles et procédures qui permettraient, en autres,

de remplacer les bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé;

CONSIDÉRANT QUE le rapport recommande également de réévaluer la pertinence de la livraison aux boîtes aux lettres rurales;

CONSIDÉRANT QUE ces recommandations, si elles étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral, menaceraient le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont rattachés et modifieraient fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada;

CONSIDÉRANT QUE le rapport propose que Postes Canada utilise son processus de consultation auprès des collectivités quand elle entend fermer ou rationaliser un bureau de poste ou un comptoir postal et qu'elle serve d'un processus semblable quand elle entend remplacer la livraison à des boîtes aux lettres rurales par un service de livraison à des boîtes postales communautaires, à des boîtes vertes ou à un bureau de poste, bien que ce processus de consultation soit hautement inadéquat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Lavoie, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion écrive à Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, et demande que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique qui auraient pour effet :

1. de mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural et dans les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel ou pour convertir des bureaux de poste publics en des points de vente privés;
2. de réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidents ou les représentants des travailleuses et travailleurs des postes.

QUE nous demandons que le ministre Merrifield consulte la population, les syndicats des postes et d'autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui servirait à apporter des modifications fondamentales au réseau de points de vente et de livraison de Postes Canada.

12- RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION DE ROCHE LTÉE POUR L'ÉCLAIRAGE DE TERRAIN DE JEUX (PROJET PHASE 2)

Ce point est annulé.

11-10-09 12.1- ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 05-09-09

Il est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution numéro 05-09-09 est annulée.

12-10-09 12.2- RÉSOLUTION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR CHOISIR UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ (PROJET DU TERRAIN DE JEUX)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil veulent avoir des soumissions d'ingénierie en structure mécanique et électricité pour le bâtiment et également pour tout les autres besoins en infrastructure électrique (éclairage) prévu au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les membres du conseil demandent à la directrice générale de faire sortir d'autres soumissions pour un ingénieur en structure mécanique et électricité pour le projet du terrain de jeux.

13-10-09 13- PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ #3 – PROJET NORMALISATION DES INFRASTRUCTURES D’EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que Roche ltée recommande le paiement du décompte #3 à l’entrepreneur Aurel Harvey & Fils inc. au montant de 37 804.87\$ concernant le projet de normalisation des infrastructures d’eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Paul-André Perron et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

QUE la directrice générale est autorisée à faire le paiement décompte # 3 au montant de 37804.87\$ à Aurel Harvey et Fils inc.

14-10-09 14- BRANCHEMENT D’AQUEDUC ET D’ÉGOUT DANS LA ZONE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de monsieur Pierre Auger qui veut se construire dans la zone industrielle, s’il est possible d’installer les services d’aqueduc et d’égout afin qu’il puisse avoir son permis de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Rochefort et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de faire le branchement aux services d’aqueduc et d’égout dans la zone industrielle au début du printemps 2010;

QUE monsieur Auger devra se conformer aux règlements municipaux.

15-10-09 15- COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion doit choisir son site d’enfouissement pour l’année 2010 avant l’échéance du 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont analysé les coûts avec la MRC de Charlevoix, et que le coût pour le transbordement et enfouissement est de 105.00 \$ la tonne alors que la MRC de Charlevoix Est, le coût est de 120.00 \$ la tonne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Paroisse choisit le transbordement et enfouissement avec la MRC de Charlevoix.

16- ROUTES COLLECTRICES

Monsieur le maire informe l’assemblée qu’il n’y aura pas de fermeture de route cette année.

17- COURRIER

18- VARIA

16-10-09 18.1- AIR MÉDIC-DON CORPORATIF MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU’ AirMédic, spécialisé en évacuation aéromédicale, sollicite une aide financière par le biais d’un partenariat municipal de 10¢ par habitant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte d'accorder une aide financière pour l'année 2010 à AirMédic pour un montant de 119.40\$ (1194 habitants x 10¢).

17-10-09

18.2- RÉSOLUTION POUR FORMER UN COMITÉ POUR ABITIBI CONSOLIDATED

**RÉSOLUTION D'APPUI
AU COMITÉ DE VEILLE POUR LA SURVIE DE LA SCIERIE DE SAINT-HILARION**

CONSIDÉRANT QU' au niveau mondial, une importante crise économique et financière sévit actuellement;

CONSIDÉRANT QUE l'usine d'AbitibiBowater de Clermont a annoncé dernièrement des coupures importantes au niveau des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE l'usine d'AbitibiBowater de Beaupré a annoncé dernièrement la fermeture complète de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la scierie de Saint-Hilarion est le principal employeur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la scierie emploie près de 60 personnes;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise accorde des contrats à plusieurs entreprises de services spécialisés dans la MRC de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Rochefort et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion appuie le comité de veille de la scierie de Saint-Hilarion dans ses démarches pour assurer la survie de l'usine.

19- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun élément n'est soulevé à ce point de l'ordre du jour.

18-10-09

20- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposé par monsieur Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Levée de l'assemblée à 20h 25.

Rénald Marier, maire

Madeleine Tremblay, directrice générale et sec.-tres.

